



Oublis sur l'etat des lieux et enlever un meuble ?

Par **cherrytree**, le **21/03/2012** à **23:23**

Bonjour,

Je viens d'emménager dans un appartement. Je suis parti juste après la signature du bail à l'étranger pour un mois pour le travail. A mon retour je remarque que nous avons oublié certaines petites choses lors de l'état des lieux. J'écris à ma proprio le mail suivant :

Madame M.,

Après un mois d'absence, je viens de rentrer au studio pour ma 5e nuit ici, et j'ai remarqué quelques petits dysfonctionnements que nous n'avons pas mentionnés lors de l'état des lieux:

Tout d'abord le bruit de paumeau de douche est revenu. Cela n'a rien de grave, et je ne souhaite pas qu'il soit changé tant qu'il fonctionne. Il me semble que nous l'avons mentionné dans l'état des lieux.

Ensuite le bouton gauche de la plaque électrique de la cuisine s'est transformé en un disjoncteur très efficace. Je ne m'y suis amusé que deux fois. Mais cela devient plutôt gênant pour faire la cuisine.

La multiprise sur la droite de la porte est totalement disloquée du mur. Les prises s'y enlèvent facilement pourtant. Rien d'urgent ici.

Le placard au dessus de la machine à laver est très bancal et l'est de plus en plus. Je n'ose même plus l'ouvrir. Soit il ne se ferme pas. Soit il est bloqué parce que son joint est mal collé.

À l'intérieur de l'armoire blanche la planche verticale centrale n'est pas fixée à sa base. De fait toutes les étagères de côté tombent dès qu'il y a un peu de poids dessus. Je n'ai pas osé le bricoler avant de vous en parler.

et enfin, la porte du réfrigérateur touche le carrelage lorsqu'elle est pleine. Il risque, à force d'usage, d'y avoir des traces voire des rayures sur le carrelage.

Mis à part ces cinq petites choses, l'appartement est en parfait état.

Autre question, je souhaite remplacer le lit qui se trouve dans la chambre par un clic-clac. Souhaitez-vous récupérer ce lit durant la période de la location ? (Je m'occuperai du transport, si vous le souhaitez) Sinon, j'ai un endroit où le stocker. Il sera restitué lors de l'état des lieux de sortie.

Cordialement

Faut-il ici une procédure plus "administrative" qu'un mail ?

Ou un mail pour commencer c'est bien ? Et si elle ne souhaite pas réparer ce qui doit l'être, j'envoie un recommandé ?

Ensuite, il s'agit d'un logement meublé. Ma question est-elle pertinente

concernant le lit ? Peut elle refuser que j'enleve le lit de l'appartement ? Ou du moment que je le lui rend lors de l'Etat des lieux de sortie il n'y a pas de soucis ? Dois je dans trnMerci d'avance pour vos répons

Par **cocotte1003**, le **22/03/2012** à **01:53**

Bonjour, si vous n'avez pas de réponse tres rapidement, il faudra envoyer une LRAR pour lui signaler les désordre. Posez clairement vos demandes de réparations. Seule la LRAR aura une valeur juridique. Vous pouvez tres bien changer le lit mais n'oubliez pas de le remettre pour , si votre bailleur le reprend, n'oubliez pas de lui faire signer une prise en charge du meuble, cordialement